

CIMETIÈRE et POMPES FUNÈBRES

Tableau de tri et de conservation des documents

Références :

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code des juridictions financières ;
- Instruction DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 sur les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques.

Typologie des documents	D.U.A	Sort final	Observations
CIMETIERE			
Règlement	Validité	Conserver	
Concessions et espaces spécifiques (« carrés »)			
Registre des concessions et des inhumations Répertoire alphabétique	Validité	Conserver	
Fichier des concessions	Validité	Conserver	
Plans du cimetière	Validité	Conserver	
Dossier de demande de concession : - demande, - pièces justificatives, - titre de recette	10 ans	Éliminer	
Titre de concession (arrêté municipal ou acte notarié)	30 ans	Conserver	
Reprise des sépultures à l'état d'abandon : - constat, - compte rendu de visite, procès-	5 ans	Conserver	



verbal, - arrêté de reprise, - affichage			
Travaux			
Entretien et réparations courantes par la commune (clôtures, parties communes, carrés militaires « morts pour la France », etc.) : - dossier de travaux	10 ans	Éliminer	
Entretien des concessions : - autorisations accordées aux particuliers et aux entrepreneurs	5 ans	Éliminer	
SERVICE DES POMPES FUNÈBRES			
Règlement municipal	Validité	Conserver	
Habilitation funéraire délivrée par le préfet	1 an après fin de validité	Éliminer	L'habilitation est délivrée pour une période de 5 ans.
Taxes funéraires municipales facultatives (taxe de crémation, taxe d'inhumation, taxe sur le convoi funéraire) : pièces justificatives	10 ans	Éliminer	Ces taxes sont supprimées à compter du 1 ^{er} janvier 2021.
Gestion directe par la commune (régie habilitée)			
Pièces comptables	10 ans	Éliminer	
Gestion déléguée à une entreprise habilitée ou à une association habilitée			
Contrat, convention, avenant	10 ans à compter de l'échéance	Conserver	
Pièces comptables	10 ans	Éliminer	
Déclarations préalables à des opérations funéraires			
Déclaration préalable de soins de conservation du corps	5 ans	Éliminer	
Déclaration préalable de moulage	5 ans	Éliminer	
Déclaration préalable de transport de corps vers une chambre funéraire	5 ans	Éliminer	



Déclaration préalable de transport de corps de résidence à résidence	5 ans	Éliminer	
Déclaration préalable de transport de corps vers un établissement d'hospitalisation, d'enseignement ou de recherche	5 ans	Éliminer	
Déclaration préalable de transport de corps après mise en bière	5 ans	Éliminer	
Autorisations administratives délivrées par le maire			
Autorisation de mise en bière et de fermeture de cercueil	10 ans	Éliminer	
Autorisation de dépôt temporaire de corps	10 ans	Éliminer	
Autorisation d'inhumation ou de crémation	10 ans	Éliminer	
Autorisation de placer une urne dans une sépulture, de la sceller sur un monument funéraire, de la déposer dans une case du columbarium	10 ans	Éliminer	
Autorisation de disperser les cendres dans un cimetière ou un site cinéraire faisant l'objet de concessions	10 ans	Éliminer	
Autorisation d'exhumation	10 ans	Éliminer	



Surveillance des opérations funéraires : - fermeture de cercueil et pose des scellés lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, à la condition, qu'aucun membre de la famille ne soit présent ; - fermeture du cercueil et pose des scellés, avec ou sans changement de commune, lorsque le corps est destiné à la crémation.			
Vacations réalisés par un policier municipal ou un garde-champêtre : - relevés mensuels des vacations versées par les familles, - listing des agents concernés, - copies des bulletins de versement	10 ans	Éliminer	CGCT, art. R2213-50